

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DECISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE
CREATION DE CARRÉS POTAGERS ET
FABRICATION DE MOBILIERS DE JARDIN PAR
L'AMICALE BOIS ET LOISIRS AU CENTRE
SOCIOCULTUREL A.DUMAS

☎: 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels Lensois
Ref : YB/CD
Affaire suivie par Mr Yannick BACKE Directeur
du Centre Socioculturel Lensois DUMAS/FLAMENT

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté +d'Agglomération de
Lens-Liévin,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
mai 2020, décidant l'application des dispositions
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au Maire,

Considérant que la mise en place de carrés potagers et
fabrication de mobiliers de jardin, programmés les 25 et
28 octobre, 2 et 4 novembre 2022 de 9h30 à 12h00 au
Centre Socioculturel DUMAS, animé par l'amicale Bois
et Loisirs domiciliée 36bis Place Saint-Léonard de
LENS nécessite la signature d'une convention.

Décision N°2022 – 365

DECIDE

ARTICLE 1 : Il a été conclu et signé une convention de mise en place à la création de carrés potagers et fabrication de mobiliers de jardin, programmés les 25 et 28 octobre, 2 et 4 novembre 2022 de 9h30 à 12h00, animé par l'amicale Bois et Loisirs, au Centre Socioculturel A.DUMAS.

ARTICLE 2 : Cette convention fixera les modalités d'intervention. La Ville de Lens s'engage à verser la somme de 2300 € (Deux mille trois cents euros) pour les séances (clefs en main) sur présentation d'une facture conforme au devis. Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 03/11/2022



Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Regu le 03/11/2022
Sous Préfecture de Lens